



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-huit juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET,
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,
M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M.
Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette
ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M.
Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme
Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie LAMARRE,
Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT,
M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT,
Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME,
Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe
NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel
SINO, Conseillers municipaux

Date de convocation :
21/06/2019

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 34

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Alexandre HUAU-
ARMANI

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Luc VOCANSON à Mme Juliette ROUILLOUX-
SICRE

M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Yann FRANCOISE
M. Jean-Marie MBELO à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Jeanne DUCLOUX

N° 097/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2019-031 - Fourniture de matériels et de matériaux pour la ville de Vernon

La commune de Vernon souhaite lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique pour la fourniture de matériels et de matériaux pour la Ville de Vernon.

La délibération n°0159/2018 a été présentée au conseil municipal. Lors de la préparation du cahier des charges sont apparues les nécessités d'une part de rajouter un nouveau lot à ceux précédemment définis et d'autre part les montants minimum et maximum.

Les prestations sont réparties en 14 lots :

- Lot n°1 : Peinture
- Lot n°2 : Maçonnerie
- Lot n°3 : Menuiserie
- Lot n°4 : Plomberie (tubes, raccord, chauffe-eau)
- Lot n°5 : Plomberie (robinet, sanitaires)
- Lot n°6 : Electricité
- Lot n°7 : Eclairages
- Lot n°8 : Piles - Accumulateurs
- Lot n°9 : Matériel électroportatif
- Lot n°10 : Quincaillerie
- Lot n°11 : Chaudronnerie – Tôles
- Lot n°12 : Organigramme de serrurerie
- Lot n°13 : Pièces détachées automobiles
- Lot n°14 : Pneumatiques



Le marché se présente sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les prestations feront l'objet de bons de commande et seront réglées par application des prix unitaires spécifiés au bordereau des prix unitaires (BPU) et au catalogue du fournisseur, dans le respect des amplitudes annuelles suivantes :

Lot(s)	Minimum HT	Maximum HT
1	10 000 €	40 000 €
2	4 000 €	20 000 €
3	7 000 €	25 000 €
4	3 000 €	20 000 €
5	6 000 €	20 000 €
6	10 000 €	30 000 €
7	6 000 €	30 000 €
8	1 000 €	5 000 €
9	3 000 €	20 000 €
10	5 000 €	50 000 €
11	1 000 €	10 000 €
12	1 000 €	20 000 €
13	5 000 €	40 000 €

14	1 000 €	5 000 €
----	---------	---------

L'accord cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu l'accord cadre n°2019/031,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les marchés (14 lots) afférent à l'accord cadre n°2019/031 « Fourniture de matériels et de matériaux pour la Ville de Vernon » avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres dans le respect des amplitudes susmentionnées.
- La présente délibération annule et remplace la délibération du 30 juin 2018 n°0159/2018.

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).